



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

18^e séance plénière

Mardi 30 septembre 2003, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Alsaidi (Yémen),
Vice-Président, assume la présidence.*

internationale à son égard et à celui de la République tchèque.

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lyonpo Khandu Wangchuk, Ministre des affaires étrangères du Royaume du Bhoutan.

M. Wangchuk (Bhoutan) (*parle en anglais*) : C'est avec une intense satisfaction, Monsieur le Président, que ma délégation vous voit assumer les hautes fonctions de la présidence, connaissant votre grande expérience et vos capacités éprouvées, mais aussi en raison du rôle donné ainsi à Sainte-Lucie, petit pays comme le Bhoutan, à la direction de l'Assemblée générale en ce tournant critique de son histoire. Nous sommes convaincus que votre impulsion et votre conduite sont la garantie d'une issue fructueuse pour nos délibérations sur les nombreuses questions importantes et épineuses auxquelles notre monde doit faire face.

Je voudrais, à cette occasion, exprimer notre profonde satisfaction à S. E. M. Jan Kavan pour la façon remarquable dont il a conduit la cinquante-septième session. Sa présidence aura contribué à renforcer encore l'estime de la communauté

Ma délégation voudrait rendre un hommage tout particulier à notre éminent Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le dynamisme et l'énergie inlassables avec lesquels il s'efforce de revitaliser l'ONU et de lui permettre de jouer le rôle qui lui revient en cette période particulièrement difficile de notre histoire.

Nous nous réunissons dans cette magnifique salle année après année, liés par une vision commune d'un monde de paix, de prospérité et de justice. La fin de la guerre froide a renouvelé notre espoir de voir concrétisées nos aspirations collectives, consacrées dans la Charte des Nations Unies. L'historique Sommet du Millénaire a inspiré un sentiment d'optimisme quant à notre capacité de créer un monde exempt du besoin et de la peur. Les horribles événements du 11 septembre ont malheureusement ébranlé les fondements de notre confiance naissante en notre capacité à instaurer une nouvelle ère de paix et de prospérité. La situation en Iraq représente un défi particulièrement important pour la communauté internationale. Il y a trois ans, nous étions unis et confiants dans les perspectives que nous offrait le nouveau millénaire, et nous envoyions ainsi une lueur d'espoir à des millions de personnes dans le monde. Malheureusement, nous voici aujourd'hui divisés entre nous, incertains de l'avenir, et doutant de notre capacité de débarrasser le monde du cercle vicieux des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



conflits, de la pauvreté et de la peur qui est le lot de l'humanité depuis des siècles.

Il est clair que la paix et la sécurité internationales et l'élimination de la pauvreté demeurent les priorités les plus pressantes de la communauté internationale. Ce qu'il faut reconnaître, c'est le fait indéniable mais souvent oublié que ces objectifs suprêmes sont interdépendants et qu'ils ne peuvent être atteints séparément. Il ne peut y avoir de prospérité sans paix et sans sécurité. Et l'on ne peut maintenir la paix et la sécurité si des milliards d'individus sont privés des premières nécessités. Notre détermination collective à combattre la menace du terrorisme doit être assortie d'un engagement égal à éliminer le fléau de la pauvreté qui afflige plus de la moitié de la population mondiale.

Nous saluons l'intention manifestée par le Président d'axer les travaux de l'Assemblée sur l'application des décisions des sommets et des conférences des Nations Unies, dont les objectifs de la Déclaration du Millénaire. La réalisation d'un nouvel ordre économique sans exclusion, équitable et viable est un impératif à poursuivre systématiquement, avec une détermination renouvelée. La Déclaration du Millénaire nous propose un ensemble clairement défini de buts et de mesures à suivre pour les atteindre. Le Consensus de Monterrey, le Programme de Doha pour le développement et la Déclaration de Johannesburg ont relancé la dynamique de réalisation de ces objectifs. Pourtant, 33 pays représentant ensemble 26 % de la population mondiale, seraient mal engagés pour la réalisation de plus de la moitié des objectifs. L'absence de progrès enregistrés jusqu'à présent est déconcertante.

Tout en soulignant la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre des engagements pris tant par les pays développés que par les pays en développement lors des différentes conférences internationales, ma délégation voudrait mettre en exergue la nécessité impérieuse de mécanismes de financement adaptés dans le cadre des échanges, de l'investissement et de l'aide publique au développement. Ma délégation espère, en particulier, que les besoins et les vulnérabilités particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement seront totalement pris en compte comme le prévoient le Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la

décennie 2001-2010, la Déclaration d'Almaty et le Programme d'action de la Barbade, respectivement.

Des 33 pays qui sont mal engagés pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, 23 d'entre eux se trouvent en Afrique subsaharienne, ce qui illustre bien combien il est nécessaire d'accorder une attention particulière à l'Afrique. Ma délégation appelle la communauté internationale à apporter son plein appui à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cet appui international est particulièrement crucial pour les pays qui sortent d'un conflit car sans la remise en état des infrastructures sociales et économiques, les progrès du rétablissement de la paix ne peuvent être viables. À cet égard,

nous espérons que la communauté internationale apportera également tout le soutien nécessaire aux populations d'Afghanistan et d'Iraq qui s'attèlent à la reconstruction de leur pays dans les conditions les plus éprouvantes.

Chaque Membre de l'ONU a la responsabilité d'éliminer la pauvreté et de créer un environnement propice à la paix et à la sécurité. Il est dans l'intérêt commun de tous les pays, petits et grands, développés et en développement, de promouvoir collectivement la prospérité mondiale et la coexistence pacifique.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Nagoum Yamassoum, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Tchad.

M. Yamassoum (Tchad) : Comme par le passé et malgré les épreuves du moment, le Tchad, mon pays, est très heureux de prendre une part active à ce rendez-vous des peuples unis par le même destin et animé du même esprit de paix, de justice et d'équité.

Je suis persuadé que le choix judicieux d'une personnalité de l'expérience de M. Julian Hunte et ayant les compétences qui sont les siennes pour présider ce rendez-vous de l'histoire constitue un gage de succès de nos assises. Mon pays ayant assumé les mêmes responsabilités au sein du précédent Bureau, il sait combien elles sont prenantes, quoique exaltantes. Aussi, ma délégation voudrait-elle lui adresser ses encouragements et ses félicitations ainsi qu'aux autres membres du Bureau. Ma délégation et moi-même voudrions également l'assurer de notre pleine et entière disponibilité et de notre pleine coopération pour le

succès de sa mission. Nous voudrions aussi réitérer nos sentiments de profonde gratitude à son prédécesseur, S. E. M. Jan Kavan pour le doigté et le brio avec lesquels il a dirigé la cinquante-septième session.

Permettez-moi aussi d'exprimer à S. E. M. Kofi Annan, mes sentiments de sympathie et d'admiration pour le courage et la ferme détermination qu'il met au service des idéaux et des causes de l'ONU qui fait face aujourd'hui à de multiples défis d'une dimension hors du commun.

Enfin, le Gouvernement tchadien tient à s'associer aux autres membres de la communauté internationale pour condamner de la façon la plus ferme les actes terroristes ayant frappé le siège de l'Organisation des Nations Unies en Iraq qui ont causé la mort de plusieurs agents de l'Organisation dont le Représentant spécial du Secrétaire général M. Sergio Vieira de Mello. Ces actes de violence ignobles ne doivent nullement nous décourager dans notre détermination à poursuivre les nobles objectifs de notre organisation dont l'un des premiers est d'aider les peuples en difficulté à retrouver pleinement leurs droits de se prendre en charge dans le respect des valeurs de liberté, de démocratie et de justice.

Je voudrais donc ici présenter à tout le personnel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux Gouvernements brésilien, égyptien et aux autres gouvernements, les condoléances du Gouvernement tchadien pour la disparition de ceux qui se sont sacrifiés pour la liberté des autres.

Si la société internationale a été remodelée en profondeur depuis la chute du mur de Berlin et la fin de la guerre froide, elle est aujourd'hui victime d'un traumatisme d'une autre nature depuis le 11 septembre 2001. Depuis cette date, le terrorisme menace dangereusement la paix et la sécurité internationales; la mondialisation a rendu plus complexes les règles du jeu dans les échanges entre le Nord et le Sud, et des conflits d'une autre nature surgissent sur les théâtres régionaux.

La meilleure réponse à tout cela doit procéder d'une action collective et concertée. Membre à part entière de la communauté internationale, le Tchad, qui fait de la recherche de la paix son credo, réaffirme de la façon la plus forte sa ferme condamnation de tout acte de terrorisme, de tout acte de violence et de tout usage de la force pour régler les différends entre les nations et pour défendre quelque cause que ce soit. Ces

actions doivent relever de nos organisations régionales en premier lieu, et à défaut, de notre organisation commune : l'ONU. Celle-ci, bien que traversée par quelques controverses, reste aujourd'hui la seule organisation au monde à jouir véritablement d'une légitimité internationale.

Mais pour continuer à assurer au mieux ses missions et fonctions et asseoir cette légitimité, notre organisation doit pouvoir bénéficier du soutien plein de tous les États Membres. Nous devons tous contribuer à l'aider à retrouver sa vocation première. L'ONU doit redevenir notre instrument commun et ne plus être considérée comme un révélateur, voire un amplificateur de la volonté et la puissance de quelques-uns.

Elle y parviendra d'autant plus aisément sans doute que les réformes toujours reportées pourront aboutir et se traduire par un élargissement du Conseil de sécurité aux puissances nouvelles ou émergentes d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique, en un mot, à la prise en compte de l'état réel du monde contemporain. Ce serait une justice à faire à ces nations, et un service à rendre à l'Organisation elle-même.

À cet égard, la crise iraquienne vient nous conforter dans notre conviction de la nécessité d'aller vers ces réformes. Nous ne pouvons continuellement éluder cette question cruciale. Il y va de la stabilité, de la paix et de la sécurité internationales, car la mondialisation, à laquelle nos peuples aspirent, ne saurait se développer dans l'intérêt de tous dans un système politique international dominé par l'unilatéralisme.

En attendant cette révolution que tous les peuples épris de justice appellent de leurs vœux, nous notons néanmoins avec satisfaction que notre organisation reste active sur tous les foyers de crise, et notamment en Afrique où nous l'exhortons à se montrer plus volontariste. Le continent africain est en effet confronté à de multiples difficultés qui sont autant de conséquences des guerres et des crises en tous genres, et du déficit de gouvernance. La mise en place récente du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique promet certes de sortir le continent du marasme économique où il se trouve plongé, mais la cohérence de ce programme d'envergure étant liée à l'appui de la communauté internationale tout entière,

les résultats escomptés seront fonction d'une solidarité réelle des économies à l'échelle de la planète.

Mon pays qui s'est engagé depuis le 1er décembre 1990 sur la voie du pluralisme démocratique a fait des progrès significatifs. Ces efforts seront soutenus jusqu'au parachèvement des institutions républicaines prévues par la Constitution du 31 décembre 1996. Le Gouvernement tchadien attache du prix à ce que ce processus démocratique aille jusqu'à son terme pour que l'état de droit, mais aussi la paix et la prospérité qui en sont l'ultime but soient atteints.

À cette fin, le Président de la République a promulgué en 1999 une loi quasi-unique en son genre qui fixe les modalités d'utilisation des revenus pétroliers. Il en résulte en premier lieu qu'une part non négligeable de ces revenus directs – 10 % – sera épargnée au profit des générations futures, que 80 des 90 % restants iront aux secteurs prioritaires, c'est-à-dire les domaines vitaux énumérés ci-haut, et que la région productrice recevra 5 %.

Deuxièmement, la loi prévoit un Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers composé de neuf membres dont un seul représente le Gouvernement, contre cinq pour la société civile et deux pour le Parlement. Organe indépendant, le Collège dispose de larges attributions et prérogatives, dont celles d'autoriser les dépenses relatives aux revenus pétroliers et d'en vérifier la bonne utilisation.

Dans ce nouveau contexte international où les États dépendent de plus en plus les uns des autres et où le monde est devenu un petit village, le Tchad, tout en affrontant ses problèmes internes, s'efforce de s'ouvrir sur l'extérieur. Il suit avec un grand intérêt l'évolution de la situation politique internationale et s'emploie à apporter sa modeste contribution aux efforts de la communauté internationale dans le règlement des conflits, notamment en Afrique.

En République démocratique du Congo, nous notons avec satisfaction la prise de conscience des parties en présence et la compréhension de l'intérêt supérieur de la République démocratique du Congo par les Congolais eux-mêmes. Nous souhaitons sincèrement que le processus de transition se poursuive sans encombre jusqu'au retour définitif de la stabilité dans ce pays frère.

En République centrafricaine, les réalités sur le terrain montrent un changement positif. Mais il appartient aux frères centrafricains de resserrer davantage les rangs pour consolider la paix dans leur pays. Le dialogue national actuellement en cours leur offre un cadre idoine pour des réflexions profondes et constructives en vue de la réconciliation nationale.

Toujours à nos frontières et au Soudan, nous nous réjouissons tout aussi particulièrement des perspectives de paix qui se dessinent dans ce pays meurtri. Venant après les accords conclus le 3 septembre 2003 sous les auspices du Président Idriss Deby à Abéché au Tchad entre le Gouvernement du Soudan et l'Armée de Libération du Soudan, le Protocole sur les questions de sécurité, signé le 25 septembre 2003, entre le Gouvernement et l'Armée de libération du Soudan constitue un développement heureux sur la voie de la paix. Le Tchad encourage donc les deux parties à tout mettre en oeuvre en vue de la conclusion d'un accord de paix véritable qui mettrait fin aux souffrances de ce peuple frère.

En Afrique de l'Ouest, il convient de noter avec satisfaction l'amorce d'une évolution vers la paix et la stabilité. La crise ivoirienne a été pour nous une grande préoccupation. Les accords de Marcoussis ont suscité un réel espoir de voir enfin venir une solution pacifique. Aujourd'hui, tous les regards sont tournés vers Abidjan où le Gouvernement de transition a la lourde responsabilité de conduire à la réconciliation nationale de tous les enfants du pays. Le Tchad exhorte les Ivoiriens à aider le Gouvernement de transition à accomplir sa mission pour que la paix soit consolidée en Côte d'Ivoire.

S'agissant du Libéria, nous espérons qu'avec la poursuite de l'aide internationale, sa situation se stabilisera. La participation des pays de la sous-région aux opérations de maintien de la paix, la présence de la mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à Monrovia au Libéria sont porteuses d'espoir et sont un gage de stabilité politique. La résolution 1497 (2003) du Conseil de sécurité vient à point nommé. Elle constitue un cadre de règlement qu'il faut mettre à profit pour briser définitivement le cycle infernal de violence dans ce pays. Aussi, voudrions-nous demander aux parties en conflit de transcender leurs divergences pour oeuvrer au retour d'une paix juste et durable.

Je ne voudrais pas terminer le volet africain sans joindre ma voix à celles des autres délégations qui m'ont précédé à cette tribune pour saluer enfin la sage décision du Conseil de sécurité de lever l'embargo qui a pénalisé pendant des années le peuple frère libyen.

Hors de l'Afrique, d'autres foyers de tension existent encore notamment au Proche et au Moyen-Orient et nécessitent l'implication de la communauté internationale dans la recherche des solutions adéquates.

Au Moyen-Orient, le conflit israélo-arabe est depuis longtemps une des préoccupations de l'ONU. Aujourd'hui, les conditions semblent réunies pour un dialogue constructif entre les deux peuples voisins puisque « la Feuille de route » contenant le plan de paix a été acceptée par les belligérants. Ce plan de paix permettra d'ici 2005, espérons-le, l'accession de la Palestine à l'indépendance nationale et à la souveraineté internationale.

Concernant le Moyen-Orient, la République du Tchad se félicite de l'intérêt que porte la communauté internationale pour le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance de l'Iraq. Nous souhaitons que le processus de restitution du pouvoir aux Iraquiens se poursuive conformément à la résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité, dans l'intérêt bien compris du peuple iraquien.

En Asie orientale, la question de la prolifération des armes nucléaires, les conflits territoriaux et les attaques terroristes mettent en péril la stabilité non seulement des États de la région mais celle du monde entier. Néanmoins, il est heureux de constater qu'une dynamique de paix est résolument engagée dans cette région. Ainsi, nous nous réjouissons de la tenue des pourparlers multilatéraux sur le programme nucléaire nord-coréen et exhortons les États de la région dont le rôle est fondamental à s'impliquer réellement pour faciliter la recherche d'un règlement définitif de cette crise.

Tout comme nous accueillons avec soulagement l'amélioration significative des relations entre l'Inde et le Pakistan. Ce climat favorable permettra aux deux puissances nucléaires d'entretenir des rapports de bon voisinage et de s'atteler aux vrais problèmes de développement.

Outre ces divers conflits qui sont autant d'abcès de fixation, il reste deux questions fondamentales face

auxquelles la communauté internationale demeure toujours relativement timorée, nonobstant les bonnes intentions et les résolutions prises dans nos différents forums, à commencer par le Sommet du Millénaire : il s'agit de l'aide au développement et de la lutte contre le VIH/sida. Toutes deux sont des Objectifs du Millénaire pour le développement, pour lesquels des engagements ont été pris ici même en juin 2001 à la session extraordinaire sur le VIH/sida, et à Monterrey en mars 2002.

S'il est encourageant de noter que les chefs d'État et de gouvernement du Groupe des Huit ont, lors de leur dernier sommet en mai 2003, apporté leur soutien à la réalisation de ces objectifs, il reste à traduire ces engagements en actes, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation.

Ce qui veut dire entre autres que les États développés doivent appliquer les termes du « Consensus de Monterrey » et les résultats de la Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en août 2002. Mais les conclusions de la dernière conférence de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún montrent qu'on n'en prend pas encore tout à fait le chemin.

Il s'agit aussi pour tous de traduire en actes les résolutions du Sommet spécial sur le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies infectieuses. En effet, malgré l'accroissement des ressources et le renforcement de l'engagement politique au plus haut niveau, à l'exemple de celui du Président de la République au Tchad, la situation reste extrêmement préoccupante et appelle une détermination sans faille et des efforts hors normes pour juguler la pandémie. Il s'agirait presque d'inventer un nouvel « endiguement » pour enrayer la maladie.

En toute hypothèse, celle-ci livre une guerre sans merci à l'humanité, laquelle doit y répondre par les moyens que requiert une guerre planétaire. C'est la condition de la survie de nombreuses nations du globe, et donc celle de l'équilibre du monde futur.

Je ne saurais terminer mon propos sans appeler l'attention de la communauté internationale sur la question cruciale de la représentation de la République de Chine à Taiwan au sein de notre organisation. Ce pays entretient des relations diplomatiques et de coopération avec beaucoup d'États Membres dont le

Tchad, mais paradoxalement, il se trouve, au regard de l'Organisation des Nations Unies, sans statut. L'ostracisme qui le frappe est injustifié et injustifiable.

En effet, la République de Chine fut l'un des fondateurs de l'ONU et a siégé ici de 1949 à 1971. Elle occupait son siège au sein de notre organisation. Le fait que cette question revienne chaque année aux débats de l'Assemblée générale prouve qu'il y a un problème de fond qui nous interpelle. Pour le Tchad, il est inadmissible que les 23 millions de Taiwanais fassent l'objet d'une discrimination de la part de l'Organisation des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Il est ainsi malheureux de constater que, dans le contexte actuel, l'Organisation mondiale de la santé, par exemple, ne peut leur porter assistance en cas d'épidémies, comme ce fut le cas récemment pour le syndrome respiratoire aigu sévère. Pourtant les Taiwanais ont eux aussi le droit de vivre dans la quiétude, de mener une vie démocratique et d'être solidaires des autres peuples de la planète. Ils ont besoin de la paix, fondement même de la démocratie et condition du développement. La paix suppose le règlement des conflits par la médiation. Ce qui implique dans les coeurs et les esprits une culture de tolérance et le respect des différences.

Nous exhortons la présente session à mettre fin à l'exclusion de Taiwan en le rétablissant dans son statut de Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, et invitons par la même occasion tous les États de la région à arrêter l'escalade militaire.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Kokou Tozoun, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République togolaise.

M. Tozoun (Togo) : Cette année encore, nous nous réunissons pour dresser le bilan de nos actions et définir des perspectives susceptibles d'insuffler une nouvelle vitalité à notre Organisation. Loin de devenir une routine, notre rencontre annuelle constitue le temps fort dans la vie de l'Organisation en ce qu'elle offre à chaque État Membre, à travers un débat franc et constructif, l'occasion d'apporter sa contribution à l'édification de la paix et de la sécurité indispensables à un développement juste et durable de nos pays. Elle est aussi une occasion pour nous de réaffirmer le rôle primordial de l'ONU dans le monde et de rechercher les moyens propres à le raffermir davantage.

Avant de poursuivre mon propos, qu'il me soit permis de présenter, au nom du Président de la République togolaise, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, du Gouvernement et du peuple togolais que j'ai l'honneur de représenter à cette tribune, mes chaleureuses félicitations à M. Julian Hunte pour son élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nos félicitations vont également aux autres membres du Bureau. Ils peuvent être assurés de l'entière disponibilité et de la collaboration de la délégation togolaise. Je voudrais également exprimer toute notre appréciation et notre profonde gratitude au prédécesseur de M. Hunte, S. E. M. Jan Kavan, qui a conduit avec beaucoup de doigté et de talent les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée. Au Secrétaire général, nous réitérerons toute notre admiration pour le travail qu'il continue de mener à la tête de l'Organisation.

La présente session de l'Assemblée générale se tient à une période particulière de l'évolution de l'Organisation des Nations Unies. En effet, à la lumière des graves événements que connaît notre monde actuel, l'ONU a plus que jamais besoin d'être renforcée afin qu'elle puisse assurer pleinement les tâches primordiales qui lui ont été assignées par la Charte et qui consistent, entre autres, à maintenir la paix et la sécurité internationales et à être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers un développement collectif et un bien-être partagé. De toute évidence, les objectifs et principes de notre Organisation conservent toute leur pertinence et demeurent des repères qui doivent guider les actions de la communauté internationale.

De l'avis de ma délégation, la présente session devra approfondir les réflexions en vue de définir de nouvelles approches qui permettront à l'ONU de rechercher des solutions plus viables et durables aux problèmes relatifs à la paix, à la sécurité et au développement qui interpellent chaque jour l'ensemble de la communauté internationale. Il nous faut donc soutenir les actions de l'ONU, surtout en ces périodes où les peuples aspirent à plus d'espace, de liberté et de démocratie et à une plus grande implication dans la gestion des affaires civiles.

Le souffle démocratique qui s'est emparé de nos pays est bien plus qu'un simple mouvement irrésistible de renouveau. Il porte en lui la marque d'immenses espoirs pour nos peuples. C'est ce qui justifie au Togo l'adhésion des populations aux réformes politiques

que le Gouvernement a engagées il y a de cela plus de 15 ans. Je voudrais rappeler ici la foi et la détermination avec lesquelles le Gouvernement togolais, sous l'impulsion du chef de l'État, s'efforce de bâtir une société démocratique qui prenne en compte les légitimes aspirations des uns et des autres et qui s'enracine dans les réalités sociologiques du pays. Pour l'essentiel, nous nous sommes engagés dans ce processus de démocratisation, convaincus que la tâche, au demeurant de longue haleine, requiert beaucoup de volonté, de patience et d'abnégation.

Qu'il me soit permis, du haut de cette tribune, de souligner qu'avec la dernière élection présidentielle, qui, de l'avis général de tous les observateurs, s'est déroulée de façon libre, honnête et équitable, le peuple togolais, dans sa grande majorité, a témoigné de sa maturité politique et de son sens aigu de l'intérêt général qui doit prendre le pas sur les intérêts partisans et personnels. En tout état de cause, je puis assurer l'Assemblée que le peuple togolais, qui sait se surpasser, est déterminé à aller de l'avant. Le Gouvernement, pour sa part, est résolu à poursuivre le processus de démocratisation et d'instauration de l'état de droit en le renforçant à la base par les élections locales et sénatoriales en cours de préparation.

On ne soulignera jamais assez le fait que les difficultés liées à tout processus de démocratisation ne sont pas propres à un pays ou à un groupe de pays donnés. Elles sont inhérentes à toute entreprise dont l'objectif est d'impliquer les peuples dans la gestion des affaires publiques. Le chemin de la démocratie est long et semé d'embûches, certes, mais nous oeuvrons inlassablement pour doter le pays des institutions démocratiques indispensables au bon fonctionnement d'un état de droit. La quête de la démocratie, une évolution de notre temps à laquelle le Togo a totalement souscrit, est une démarche complexe qui requiert du temps. En effet, la démocratie ne peut prendre corps que dans un environnement de paix et de sécurité que seule peut garantir une assimilation progressive des valeurs démocratiques bien comprises et puisées à la sagesse de la culture et des traditions des populations concernées. C'est dans cet esprit que le Togo s'efforce d'édifier un état de droit avec l'espoir d'être compris par ses partenaires.

Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, malgré les difficultés qui jalonnent notre marche vers l'instauration de la démocratie, des résultats encourageants et tangibles ont été obtenus. Au-delà du

développement institutionnel, il est une nécessité impérieuse d'assurer la plénitude des droits de l'homme dans toute leur dimension. Nous voulons ici mettre en exergue les préoccupations primordiales du Gouvernement togolais visant à garantir et à favoriser les droits économiques, sociaux et culturels de tous les citoyens togolais. La réalisation de ces droits revêt pour nous une importance particulière, car il y va de l'intérêt de la démocratie et de la stabilité des institutions de la République.

En effet, si l'on observe attentivement l'histoire actuelle de l'Afrique, on relèvera que les nombreux soubresauts, les diverses tentatives de remise en cause des institutions démocratiques dans certains pays, procèdent moins de l'incompréhension du jeu démocratique que des difficultés économiques et financières que connaissent les couches sociales. La réussite de l'entreprise démocratique est donc fonction des possibilités économiques des États qui s'y engagent, et la mise en place des institutions nécessite également des ressources considérables que nos pays ne peuvent, au stade actuel de leur développement, rassembler sans l'aide extérieure. Si ce constat est unanimement partagé, pourquoi donc imposer des sanctions et suspendre la coopération avec un pays qui a rencontré, comme beaucoup d'autres États, des écueils dans la mise en oeuvre de sa politique de démocratisation et, qui plus est, déploie des efforts notables pour la construction d'un état de droit? Mon pays, le Togo, mérite-t-il pareil traitement qui dure, voici déjà 10 ans?

Je voudrais, une fois de plus, lancer ici un appel en faveur de la reprise de la coopération avec le Togo. C'est l'appel de tout un peuple. La paix et la sécurité qui règnent au Togo, et les efforts remarquables déployés pour le développement économique et social, malgré la suspension de l'aide, militent amplement en faveur de cette attente de la population togolaise.

Au moment où l'élimination de la pauvreté est considérée comme la tâche essentielle à laquelle il convient de s'atteler, aider un peuple ou un pays à se relever, c'est aussi lui donner les moyens de consolider la démocratie, et cela est essentiel pour la construction d'un monde plus juste et apaisé.

Le devoir de solidarité, de justice et d'équité doit amener la communauté internationale, notamment l'Union européenne et les autres partenaires de développement, à reconsidérer leur position et à se

résoudre à accompagner l'effort de reconstruction du Togo, un pays qui a fait de la paix et de la sécurité le fondement même de sa politique tant intérieure qu'extérieure.

Au demeurant, le Togo croit fermement que la pratique des sanctions, si elle n'est pas bien mesurée et limitée dans le temps, ne ferait qu'accroître la misère des peuples, en particulier des femmes, des personnes âgées et des enfants, et constituer, de ce fait, le terreau fertile pour le désordre et l'anarchie. Il est donc souhaitable que notre Assemblée médite plus à fond sur cette question.

Notre foi dans la paix et dans la sécurité est attestée par les résultats concrets d'une politique économique courageuse et clairvoyante conduite sans faiblesse, malgré l'adversité des temps. Cette conviction se justifie tout aussi en raison de ce que la paix et la cohésion sociales demeurent, sans nul doute, les facteurs essentiels sans lesquels tout développement socioéconomique serait mal assumé et ses résultats illusoire. La paix et la sécurité sont donc primordiales pour tous les pays, que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde.

Au plan africain, le chef de l'État togolais s'est fortement impliqué dans le processus de règlement des conflits. À titre d'illustration, il me plaît de rappeler ses interventions remarquables et efficaces de médiation dans les processus de règlement des crises qui ont endeuilé le Tchad, la Sierra Leone, la région des Grands Lacs, la Guinée-Bissau et, plus récemment, la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de sa contribution au maintien de la paix, je voudrais relever que le Togo participe de manière significative et active aux déploiements de contingents militaires ou de forces de police dans le cadre sous-régional ou des Nations Unies. Nous citerons, à titre indicatif, la Namibie en 1989, le Rwanda en 1993, Haïti en 1993, la République centrafricaine en 1997, la Guinée Bissau en 1999, la Côte d'Ivoire et le Libéria, il y a quelque temps.

S'agissant du Libéria, il y a lieu de saluer la création, le 19 septembre dernier, par le Conseil de sécurité, de la Mission des Nations Unies au Libéria dont le déploiement, qui sera effectif le premier octobre, c'est-à-dire dans quelques heures, contribuera à appuyer de manière significative, les forces de maintien de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Mon pays, qui participe au rétablissement de cette paix par la présence d'un contingent, exhorte les pays riches à contribuer au financement de la force onusienne afin de lui donner les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Dans la région des Grands Lacs, notamment en République démocratique du Congo, le Gouvernement togolais formule le vœu ardent que la nouvelle étape, illustrée par la formation du nouveau Gouvernement et la mise en place d'autres institutions de la transition, conduisent effectivement à la stabilité, à l'unité et à la réconciliation nationale.

Au Burundi, mon pays se félicite des avancées significatives réalisées sur la base des Accords d'Arusha et exhorte les parties en conflit à oeuvrer résolument à la restauration de la paix dans le pays. Le Togo s'est fortement impliqué dans les processus de règlement des conflits en Afrique, témoignant ainsi de sa ferme détermination à apporter sa contribution au maintien et à la consolidation de la paix sur le continent africain. C'est dans cette optique que le Président de la République togolaise a préconisé, au Sommet de l'Organisation de l'unité africaine à Tunis en 1994, la mise sur pied d'une force africaine de maintien de la paix.

Il est heureux de noter que cette idée fait son chemin à l'Union africaine, comme en témoigne l'adoption à Durban, en Afrique du Sud, du protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine qui illustre à merveille la détermination des Africains à être eux-mêmes les artisans de la paix en Afrique. De même, il est réconfortant de noter que dans le cadre de ce protocole, la mise en place d'une force africaine de paix prépositionnée et d'un système continental d'alerte rapide prend progressivement corps.

Mon pays s'engage à apporter sa contribution à la réalisation de cette approche collective des questions de défense, de paix et de sécurité en Afrique, et engage instamment la communauté internationale à appuyer résolument le continent africain en vue de garantir le succès de cette entreprise.

Ailleurs qu'en Afrique, nos regards demeurent constamment tournés vers l'Iraq et le Moyen-Orient toujours en proie à la violence. Pour ce qui est en particulier du Moyen-Orient, mon pays estime que le règlement définitif de la question palestinienne, qui est au coeur du conflit dans la région, passe

nécessairement par l'arrêt de la violence et de la contre-violence et la prise en compte des droits légitimes de chaque peuple, à savoir le droit d'Israël à vivre en toute sécurité dans des frontières

internationalement reconnues et celui du peuple palestinien à la pleine jouissance de ses droits nationaux, y compris la création d'un État.

Dans cette perspective, nous encourageons Israéliens et Palestiniens à persévérer dans le dialogue en vue de parvenir à un règlement négocié et global de la question du Moyen-Orient.

En dépit d'un nouvel environnement favorable à l'expansion économique, la pauvreté croît sans cesse et demeure une caractéristique frappante et paradoxale de notre époque. La paix et la sécurité seront constamment menacées si des mesures de justice ne sont pas prises pour faire reculer les frontières de la pauvreté qui, du reste, fragilise les fondements de nos sociétés.

La situation économique des pays en développement, notamment de l'Afrique, reste des plus préoccupante. Le fardeau de la dette extérieure, l'instabilité des recettes d'exportation et les conséquences néfastes découlant de la détérioration des termes de l'échange ont largement contribué à accentuer la dégradation des conditions socio-économiques de nombreux pays africains.

Parlant de commerce international, il est regrettable de relever que, malgré la libéralisation de l'économie, des pays industrialisés continuent de pratiquer des mesures protectionnistes dans les secteurs industriel et agricole. Ces mesures, fortement dommageables aux pays en développement, notamment ceux d'Afrique, entravent les efforts déployés en vue de relancer la croissance par l'exportation.

Le Togo, à l'instar de nombreuses délégations, demande, en conséquence, qu'il soit mis fin aux pratiques protectionnistes et aux subventions. Cela contribuerait, de manière significative au développement des pays pauvres. C'est notre conviction que la mondialisation doit s'accompagner d'un élan de solidarité plus accru et d'une politique visant à l'achat des produits du Sud à des prix plus justes et rémunérateurs.

À cet égard, le Gouvernement togolais tient à souligner que, pour être bénéfiques à tous, les règles de l'Organisation mondiale du commerce doivent tenir compte des aspirations profondes des pays en développement, qui ne demandent qu'à prendre part au commerce international dans des conditions d'équité et

de justice, comme ils l'ont souligné récemment à Cancún.

Au moment où notre continent met tout en oeuvre pour faire de l'Union africaine l'instrument privilégié devant assurer la paix et la sécurité ainsi que la prospérité économique et sociale, la communauté internationale devra s'engager davantage à accompagner les efforts de redressement économique de nos États, en vue de relever les défis auxquels ils sont confrontés, tels que la pauvreté, la pandémie du sida et le paludisme.

Il importe que notre Organisation commune se mobilise davantage pour combattre les maux qui rongent le monde et le rendent vulnérable. Au nombre de ces maux, il y a bien sûr le terrorisme. Les terribles événements du 11 septembre 2001, ainsi que les récentes attaques meurtrières des installations de l'ONU en Iraq et bien d'autres, encore vivaces dans nos esprits, nous commandent d'agir promptement pour endiguer ce mal. Mon pays le Togo, qui a été, à maintes reprises, victime d'agressions terroristes, en 1977, en 1985, en 1986, en 1993, en 1994 et en 1998, mesure l'importance de ce défi. Cette tâche devra être l'une des plus hautes priorités à retenir si nous voulons laisser aux générations futures un monde sain, dont le respect de la dignité humaine, l'amour et la fraternité constitueront le fondement.

L'ONU, pour atteindre ses objectifs, doit assumer davantage de responsabilités et se doter de plus de moyens. Elle a sûrement besoin d'être réformée de façon conséquente. Dans l'optique de cette réforme, nous saluons les propositions pertinentes du Secrétaire général visant à la constitution d'un panel d'éminentes personnalités de la société civile devant réfléchir sur la question. Nous demeurons convaincus que nos actions communes aboutiront à l'avènement d'une société débarrassée de l'égoïsme, de la violence, du terrorisme, des maladies et des menaces d'affrontement nucléaire. Puissent les travaux de cette session amener chacun de nos États à s'engager résolument sur le chemin de la paix et à faire en sorte que tous les peuples, sans aucune discrimination, puissent jouir des fruits du progrès de l'humanité, dans un climat de tolérance, de justice, de fraternité et de solidarité.

Le Président par intérim (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Hidipo Hamutenya, Ministre des affaires étrangères de la République de Namibie.

M. Hamutenya (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation félicite M. Hunte de sa prise de fonctions à ce poste élevé. Nous sommes confiants que grâce à sa vaste expérience et à ses grandes qualités diplomatiques, il sera en mesure de diriger les travaux de l'Assemblée générale avec succès. Je tiens aussi à exprimer notre appréciation pour la manière excellente et efficace dont son prédécesseur, M. Jan Kavan, a conduit les travaux de la cinquante-septième session. Dans la même veine, j'aimerais féliciter le Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie pour renforcer le rôle de l'ONU dans la résolution des questions brûlantes du monde.

Je souhaiterais également rendre hommage aux fonctionnaires internationaux qui, récemment, ont donné leurs vies au service des Nations Unies en Iraq. En particulier, nous réitérons nos condoléances au Secrétaire général et à l'Organisation pour la mort tragique de Sergio Vieira de Mello, cet exceptionnel serviteur des Nations Unies.

Alors que nous condamnons le terrorisme et la violence sous toutes leurs formes et manifestations, nous honorons la mémoire de Anna Lindh, la Ministre des affaires étrangères de Suède, assassinée, qui a dédié sa vie à la quête de la paix, du développement et du progrès social.

Nous venons devant cette Assemblée chaque année pour réaffirmer notre foi dans l'Organisation des Nations Unies en tant que principal garant de la paix et de la sécurité internationales. Les déclarations que nous prononçons ici sont l'expression distillée de notre passion collective à l'égard des idéaux que défend l'ONU, ainsi que notre foi dans ces idéaux.

Cependant, parfois, comme cela a été le cas pour la guerre en Iraq, l'ONU se retrouve sur le banc de touche et la légitimité exceptionnelle de son autorité est ébranlée du fait d'actions unilatérales. De telles actions produisent un sentiment général de peur et de doute, notamment chez les petites nations faibles du monde. C'est la raison pour laquelle le thème central commun à presque toutes les déclarations faites à la présente session est un appel à un retour au dialogue multilatéral, à la persuasion, et à l'action collective en tant qu'unique approche appropriée pour régler les nombreux conflits auxquels la communauté internationale doit faire face. En tant que petit pays, la Namibie fait écho à cet appel. Le multilatéralisme doit être le fondement de la sécurité mondiale afin que les

petits pays ne se sentent pas à la merci des plus forts. Mais, comme l'ont montré les événements récents, les grandes puissances, comme les petites, ont aussi besoin d'un cadre multilatéral qui crée un environnement plus rassurant pour la mise en oeuvre de la politique étrangère.

Le Président assume la présidence.

Nous ne pouvons pas manquer de souligner à nouveau le lien inséparable qui existe entre la sécurité internationale et le développement économique. Par conséquent, l'Organisation doit respecter les engagements pris dans le domaine du développement économique, en particulier les promesses importantes faites lors du Sommet du Millénaire et figurant dans la Déclaration du Millénaire.

Dans cette Déclaration, les dirigeants du monde se sont engagés à contribuer à sortir la moitié de la proportion de pauvres dans le monde de la misère et de la privation d'ici à 2015. Il s'agit ici des 1,5 milliard de personnes à travers le monde qui sont aujourd'hui victimes d'une pauvreté abjecte et des 800 millions qui souffrent de la faim, sans oublier les 900 millions d'adultes analphabètes.

La tragédie est que cette misère humaine acquiert des dimensions plus profondes et plus larges à une époque où l'ingéniosité humaine est sans cesse en train d'élargir l'horizon des possibilités que nous avons de faire disparaître cet épouvantable fléau de l'extrême pauvreté et de la privation. Manifestement, par conséquent, la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire est une course contre la montre. Si nous n'agissons pas maintenant, et si nous ne le faisons pas avec un sentiment d'urgence, cela signifiera que nous, en particulier les pays riches de ce monde, n'avons pas relevé au défi moral et politique, qui est de protéger le plus sacré des droits de l'homme : le droit à la vie.

La Namibie est pleinement attachée à la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. À cet effet, nous allouons 23 % de notre budget national annuel à l'éducation et 15 % à la santé. Dans cet engagement que nous avons pris d'investir dans notre peuple, nous sommes partis du principe que pour s'attaquer au problème de la pauvreté d'une manière fondamentale, il faut améliorer la compétitivité productive de notre économie, et que l'amélioration de cette compétitivité dépend de l'accroissement rapide des connaissances, des aptitudes et des capacités de notre peuple, en vue de lui donner les moyens d'échapper au piège de la

pauvreté. Créer des compétences dans le domaine des technologies de l'information est un élément essentiel de notre programme de développement des ressources humaines.

L'autre défi urgent, identifié dans la Déclaration du Millénaire, c'est la lutte contre la pandémie de sida. La Namibie dédie des ressources et une attention considérables à cette bataille apparemment intimidante pour limiter la propagation du sida et limiter l'impact de cette épidémie sur notre société. Dans cet effort, nous travaillons avec d'autres pays, les institutions pertinentes des Nations Unies, le secteur privé et les membres de la société civile. Dans le cadre de cette bataille, nous donnons la priorité à la situation désespérée des orphelins du sida. Cependant, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme a besoin de contributions plus généreuses.

Par ailleurs, pour mettre en oeuvre les Objectifs du Millénaire pour le développement, la Namibie travaille en collaboration étroite avec ses partenaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à la réalisation d'un nombre de projets régionaux clefs. Un immense projet énergétique, qui concerne les compagnies d'électricité de l'Angola, du Botswana, de la République démocratique du Congo, de l'Afrique du Sud et de la Namibie est au nombre de ces projets.

De même, la Namibie, avec l'Angola, le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe, s'est lancée dans l'un des plus ambitieux projets régionaux de préservation de la nature et de développement du tourisme. Ce projet concerne une zone géographique d'environ 278 000 kilomètres carrés à cheval sur les cinq pays.

Nous souhaitons par conséquent donner au Secrétaire général l'assurance que la Namibie a bien sérieusement amorcé la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et va poursuivre dans cette voie. Toutefois, comme je l'ai dit plus tôt, nous avons encore un besoin considérable de ressources supplémentaires afin d'intensifier nos efforts en vue du développement et de l'éradication de la pauvreté.

Depuis plus d'une décennie, la majorité écrasante des États Membres, y compris la Namibie, appelle à une réforme des institutions de l'Organisation, en particulier du Conseil de sécurité.

À l'époque de la création de l'Organisation des Nations Unies en 1945, l'Organisation ne comptait que 51 États Membres. Ce nombre est désormais passé à 191 États souverains. Mais la structure de l'Organisation est restée à certains égards inchangée.

Le Conseil de sécurité doit devenir plus démocratique et plus représentatif, permettant à d'autres régions et États d'être représentés. On s'accorde généralement à reconnaître qu'en devenant un organe démocratique et plus représentatif, le Conseil de sécurité acquerrait une plus grande légitimité et que celle-ci, à son tour, améliorerait l'efficacité des mécanismes de l'ONU.

Cette demande de réformes est conforme au principe de gouvernance démocratique qui est si souvent exigé des États en développement, entre autres par certaines des puissances qui occupent un siège permanent au Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons du fait que le Secrétaire général a pris en charge la réforme de l'ONU et que ce soit une des principales priorités à son ordre du jour. Nous avons noté avec beaucoup d'intérêt son projet de créer un groupe de travail composé de personnalités éminentes en lui demandant d'examiner le processus de réforme et de recommander les moyens d'effectuer une telle réforme.

L'une des questions qui soulignent la nécessité et l'urgence d'une réforme du Conseil de sécurité est la pitoyable incapacité de cet organe d'appliquer l'autorité de l'ONU à la situation au Moyen-Orient. Le carnage incessant dont cette région est le théâtre n'a pas forcé les autorités en place à accepter le fait que cette situation représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. En raison d'un manque de volonté politique au sein du Conseil de sécurité, il n'y a eu aucune capacité d'action collective pour mettre fin au carnage.

La poursuite de l'occupation des territoires palestiniens exacerbe la frustration et le désespoir parmi les Palestiniens. Il s'ensuit par conséquent que la fin de cette occupation et l'établissement d'un État palestinien existant côte à côte avec Israël sont la clef de la paix et de la stabilité dans la région.

L'application du plan du Conseil de sécurité pour le Sahara occidental aurait clos le chapitre de la décolonisation en Afrique. Le droit du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à

l'indépendance est une obligation issue de la Charte que nous ne pouvons pas esquiver.

Nous saluons les efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Libéria et nous nous félicitons de la mise en place de la Mission de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays. Guidés par notre engagement en faveur de la solidarité africaine et tenant compte de la détermination de l'Union africaine de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales, la Namibie a décidé de fournir un contingent de troupes à la Mission des Nations Unies au Libéria.

La proximité géographique n'est pas une question de choix. Nous haïssons l'imposition continue de l'embargo des États-Unis contre le peuple cubain, et nous en appelons à la communauté internationale d'exiger la levée immédiate de cet embargo.

En conclusion, je souhaiterais mettre l'accent sur l'importance décisive de la coopération internationale par toutes les parties concernées dans nos efforts pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire. Afin de réduire le fléau de la pauvreté et du sous-développement, les pays en développement ont besoin d'avoir accès aux marchés des pays développés.

Il est par conséquent urgent de sortir de l'impasse dans laquelle nous a laissé l'échec de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Cancún. Nous devons mettre l'accent sur ce besoin urgent. Nous en appelons à tous les pays développés pour qu'ils fassent preuve d'un esprit de compromis conforme aux engagements qu'ils ont pris lors du Sommet du Millénaire.

De plus, nous ne devons pas permettre que les décisions prises à la Conférence internationale de Monterrey sur le financement du développement restent lettre morte. La promesse faite par les dirigeants du monde, au Sommet du Millénaire, de donner un visage humain à la mondialisation doit aussi trouver une expression pratique.

En un mot, nous ne devons pas laisser la vision d'un nouveau millénaire radieux, source de prospérité, se transformer en un mirage ou un rêve qui ne pouvait pas se réaliser.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Sodiq Safoev, Ministre des affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan.

M. Safoev (Ouzbékistan) (*parle en anglais*) : Je souhaite tout d'abord m'associer aux précédents orateurs pour vous féliciter, M. Julian Robert Hunte, Ministre des affaires étrangères, du commerce international et de l'aviation civile de Sainte-Lucie, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos importantes fonctions. Je tiens aussi à exprimer notre reconnaissance à M. Jan Kavan pour l'efficacité avec laquelle il a organisé les travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons en premier lieu exprimer nos profondes condoléances à toute la famille des Nations Unies pour la perte de Sergio Vieira de Mello, diplomate aussi courageux que capable, et de tous les autres membres du personnel des Nations Unies qui ont péri à la suite de l'attaque meurtrière contre le siège de l'ONU à Bagdad.

Je voudrais saisir cette occasion pour indiquer la position de l'Ouzbékistan sur les points clefs à l'ordre du jour de ce forum. Comme chacun le sait, depuis les événements du 11 septembre 2001, le monde a été au bord d'une transformation fondamentale provoquée par les nouveaux défis et les nouvelles menaces contre la sécurité dans de nombreuses régions de notre planète. Cette dure réalité accroît sans doute possible les responsabilités de l'ONU en tant qu'unique institution internationale que rien ni personne ne saurait remplacer. Elle accroît également les responsabilités de chaque pays dans la préservation de la paix et de la stabilité s'agissant de contrer les menaces envers la civilisation moderne telles que le terrorisme international, l'extrémisme et le trafic de drogues, qui ne cesse de s'étendre.

Situées à proximité immédiate de l'Afghanistan, les nations d'Asie centrale, ont une expérience directe de ces menaces et des conséquences qu'elles peuvent avoir sur le monde, si des mesures ne sont pas prises à temps pour les éviter et les éliminer à la racine. Dans ce contexte, l'on ne saurait surestimer l'importance des initiatives prises par la coalition antiterroriste internationale, menée par les États-Unis, et par la Force internationale d'assistance à la sécurité, qui font tant pour raviver et restaurer la paix et la stabilité dans un Afghanistan si longtemps éprouvé.

Cependant, et même si les conditions d'un processus de paix à grande échelle en Afghanistan et d'un développement durable de la région existent, la

paix dans le pays demeure fragile. Nous pensons que l'on devrait tirer parti de manière plus intensive encore des ressources de la communauté internationale, celles des grandes organisations internationales et des pays donateurs, ainsi que des capacités des pays avoisinants, qui sont essentielles au processus de reconstruction après le conflit.

L'Afghanistan doit devenir un acteur pleinement intégré de l'Asie centrale, ce qui fera une contribution positive à l'amélioration de la stabilité et de la sécurité du pays et de l'ensemble de la région. Étant donné la grande importance du redressement socioéconomique de l'Afghanistan, l'Ouzbékistan aide le peuple afghan à reconstruire les routes endommagées et à en construire de nouvelles et fournit de l'électricité aux provinces septentrionales du pays. Des experts ouzbeks ont bâti huit grands ponts le long de la route reliant Mazar-e Charif à Kaboul. L'Ouzbékistan participe également à l'acheminement de l'aide humanitaire à l'Afghanistan. Plus d'un million de tonnes de fret humanitaire est ainsi passé par le territoire ouzbek. Nous continuerons de coopérer avec les organisations internationales, et en premier lieu avec les Nations Unies, dans ce domaine.

Les enseignements tirés des dernières années ont confirmé qu'il est plus difficile de surmonter les conséquences du terrorisme et de l'extrémisme que de les prévenir à temps. En outre, la détermination avec laquelle les terroristes tentent d'acquérir des armes de destruction massive est devenue une nouvelle réalité. La communauté internationale devrait mettre en échec ces projets ambitieux en recourant à un éventail de mesures efficaces et rationnelles pour empêcher les terroristes d'avoir accès à ce type d'armement, aux nouvelles technologies et à du matériel à double usage.

L'Ouzbékistan se félicite des progrès enregistrés dans l'élaboration des instruments juridiques de lutte contre le terrorisme international. Des résultats tangibles, toutefois, ne seront possibles qu'en mettant en place un système mondial de coopération totale. C'est pourquoi nous appuyons le travail du Comité du Conseil de sécurité contre le terrorisme. Nous sommes persuadés que le centre antiterroriste régional de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, créé pour collaborer avec d'autres centres du même type, s'avèrera un élément important du mécanisme mondial de lutte contre le terrorisme.

Pour combattre les menaces que représentent le terrorisme international et l'extrémisme, il est essentiel de s'attaquer à leurs foyers et à la diffusion des idéologies fanatiques. En dépit des efforts actuels pour les isoler, ces foyers disposent toujours de ressources financières importantes et continuent d'avoir un pouvoir d'influence sur le cœur et l'esprit des jeunes, les sensibilisant ainsi à leurs objectifs lointains. Outre les mesures prises actuellement, il serait souhaitable de mettre en place un programme spécial des Nations Unies pour promouvoir l'éducation et la sensibilisation des jeunes et développer, chez eux, une profonde aversion pour les idéologies extrémistes.

L'Ouzbékistan affirme que l'ONU peut et doit jouer un rôle important dans le règlement des problèmes les plus pressants du monde d'aujourd'hui. Pour ce faire, les programmes mis en oeuvre par l'Organisation doivent, avant toute chose, être plus concrets et plus efficaces, afin de mieux cibler les besoins véritables des régions. À cet égard, je voudrais développer les idées suivantes.

Premièrement, l'Ouzbékistan appuie, sans équivoque, la poursuite du développement de l'intégration régionale et il estime que l'Organisation de coopération en Asie centrale est un mécanisme de collaboration multilatérale fondamental pour les États de la région. Nous estimons que la composante économique de l'Organisation, ainsi que la création en son sein d'un pôle sur l'eau, l'énergie, les transports et les communications est une priorité.

Surmonter l'isolement de la région en termes de transports et de communications revêt la plus haute importance parmi les objectifs de développement durable des États de l'Asie centrale. Dans ce contexte, je voudrais attirer l'attention des Membres en particulier sur l'initiative multilatérale visant à créer un couloir de transport à travers l'Afghanistan, qui offrira aux nations sans littoral qui accèdent difficilement aux marchés mondiaux un accès de plus à des ports. Il ne fait aucun doute que la réalisation de ce projet décuplera les liens commerciaux et économiques et changera radicalement les réalités géopolitiques et économiques de la région.

Nous estimons qu'il est temps que les institutions pertinentes du système, et surtout le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le

Pacifique, élaborent des programmes visant à accroître le volume de l'assistance fournie aux États de la région et à l'Afghanistan, afin de développer les infrastructures de transport et d'apporter un soutien réel aux projets de communications.

Deuxièmement, l'Ouzbékistan demande le strict respect, par toutes les nations, du régime mondial de non-prolifération nucléaire. À nos yeux, l'initiative lancée par l'Ouzbékistan et d'autres pays de la région en vue d'instaurer une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale revêt, aujourd'hui, une importance primordiale. Nous apprécions beaucoup les efforts déployés par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et par le Département des affaires de désarmement de l'ONU pour soutenir le groupe d'experts, qui est actuellement en train de rédiger un projet de traité.

La création de la zone est pratiquement achevée et pour la légitimer, l'Ouzbékistan demande à tous les membres permanents du Conseil de sécurité de mettre au point, avec les États de la région, une position conjointe sur les dispositions du projet de traité et son protocole.

Troisièmement, l'Asie centrale est la cible d'une attaque à grande échelle de la part des cartels internationaux de la drogue, qui se servent du pouvoir destructeur du terrorisme international pour protéger les filières de la drogue. Dans ces conditions, des efforts concertés et des programmes internationaux efficaces, placés sous les auspices de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, sont nécessaires.

Nous pensons que la création, à Tachkent, d'un centre régional d'information et de coordination pour lutter contre la criminalité transnationale, proposée par le Président Islam Karimov lors de la visite effectuée par le Secrétaire général en Ouzbékistan en octobre dernier, pourrait devenir une contribution tangible de la part de l'ONU. Nous comptons sur le soutien de l'ONU et des pays donateurs pour faire de cette initiative une légalité.

L'Organisation des Nations Unies a, aujourd'hui besoin d'adapter ses mécanismes aux nouvelles réalités du monde, ce qui, selon nous, dépend de l'achèvement rapide de son processus de réforme. Il faut, de manière urgente, réorganiser le Conseil de sécurité de manière à ce qu'il reflète les réalités actuelles. Un Conseil de sécurité élargi devrait comprendre à la fois des nations

développées et des nations en développement. Nous réitérons notre appel en faveur de l'intégration de l'Allemagne et du Japon comme membres permanents du Conseil.

Pour terminer, je voudrais faire observer que les approches foncièrement nouvelles adoptées par l'ONU face aux réalités et aux perspectives en Asie centrale répondront, en dernière analyse, aux intérêts fondamentaux de toute la communauté mondiale. Je suis sûr que la présente session donnera un élan nouveau aux efforts collectifs des États Membres pour surmonter les menaces et les défis en matière de sécurité mondiale et régionale.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hor Namhong, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

M. Hor Namhong (Cambodge) (*parle en anglais*): Je tiens tout d'abord à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que, sous votre direction avisée, les travaux de cette grande Assemblée raffermiront la coopération internationale et contribueront au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans notre monde globalisé. Le climat international actuel reste indéniablement précaire alors que le monde est confronté à des turbulences et des changements constants.

Sur la scène mondiale, quatre graves problèmes au moins continuent d'attirer l'attention et restent prioritaires pour la communauté internationale.

Le premier est la situation mondiale. Premièrement, la situation actuelle en Iraq est particulièrement difficile. La guerre est terminée mais la situation dans le pays reste critique. La paix, la sécurité et la stabilité n'ont pas été rétablies en Iraq. Même si l'on a augmenté le nombre de contingents internationaux dans ce pays, l'environnement reste en général très précaire et instable. Je crois que l'Organisation des Nations Unies devrait assumer un rôle plus important et des responsabilités plus nombreuses pour aider ce pays à s'engager sur la voie de la normalisation durant la période de transition. Cela signifierait que l'Iraq devrait pouvoir se gouverner le plus tôt possible, ce qui pourrait se faire

de multiples manières, y compris par la tenue d'élections libres et équitables.

Le Cambodge condamne fermement l'attaque criminelle perpétrée contre le siège des Nations Unies à Bagdad le 19 août et tient à rendre hommage à toutes les victimes, notamment à Sergio Vieira de Mello, Représentant spécial du Secrétaire général. Rendons hommage à la mémoire de ce serviteur dévoué de la paix. Nous nous souvenons tous au Cambodge de ses nobles actions dans notre pays au début des années 90 dans le cadre de l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge.

Deuxièmement, s'agissant du borbier au Moyen-Orient, il est important que toutes les parties au conflit, notamment la Palestine et Israël, ainsi que la communauté internationale, continuent de rechercher une solution pacifique au conflit sur la base de la Feuille de route approuvée par le Quatuor. J'estime également que les dirigeants des deux parties au conflit doivent absolument renoncer à la violence et dépasser leurs rancœurs ainsi que leurs intérêts étriqués. Ils devraient prendre en compte des intérêts collectifs plus larges pour assurer la stabilité dans la région, la coexistence pacifique des peuples et leur permettre de mener une existence tranquille. Toutes les parties doivent faire preuve de réalisme sur le plan politique et partager la détermination qui permettra d'établir la paix.

Je crois que la paix au Moyen-Orient aujourd'hui ne sera réalisée que lorsque la Palestine et Israël reconnaîtront qu'ils doivent coexister, vivre en paix et en harmonie et chercher à promouvoir leurs intérêts mutuels. La paix, la tolérance et l'harmonie sont les seules manières d'avancer pour les peuples de palestinien et israélien. À cet égard, la communauté internationale doit rester pleinement engagée à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient.

Troisièmement, le terrorisme représente selon moi une très grave menace pour toute l'humanité. Depuis les attaques du 11 septembre et la réaction internationale pour lutter contre le terrorisme, les terroristes ont renforcé leurs réseaux internationaux. Ils ont dans le même temps continué à faire des victimes innocentes dans le monde. En Asie et en Asie du sud-Est, l'Islamiah Jemaah, lié à Al Qaida, a été responsable d'un certain nombre d'attaques terroristes dans la région. L'Association des pays de l'Asie de Sud-Est (ANASE) s'est activement employée à réagir

contre le terrorisme en renforçant la coopération à tous les niveaux, en faisant diverses déclarations et en prenant des mesures concrètes. Cependant, Jemaah Islamiyah reste aujourd'hui une menace importante pour la région malgré les progrès enregistrés en matière de mesures antiterroristes.

Quatrièmement, s'agissant de la pauvreté dans le monde, nous rappelons qu'au Sommet du Millénaire à New York, au Sommet mondial pour le développement durable à Johannesburg, à la Conférence internationale sur le financement du développement à Monterrey et au Sommet du Groupe des Huit qui a récemment eu lieu à Evian (France), le sujet principal a été la lutte contre la pauvreté. On a appelé à des actions concertées pour remédier à la pauvreté et pour assurer le développement durable. Cependant, la pauvreté reste un grave problème pour le monde, notamment dans les pays en développement où 1,2 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour. Malgré les messages formels communiqués lors de ces sommets, notamment par les pays en développement, quant à la nécessité de réduire la pauvreté, on n'a pas jusqu'à présent pris suffisamment de mesures.

Il me semble que, sans mesures concrètes ni ressources adéquates, les pays les moins avancés ne parviendront pas à surmonter l'écueil de la pauvreté. La situation est aggravée par le rythme de la mondialisation, qui a contribué à accroître l'écart entre les nantis et les démunis.

Ce n'est pas seulement aux pays les moins avancés qu'il appartient de lutter contre la pauvreté, la responsabilité en incombe à la communauté internationale, dans laquelle les pays développés ont un rôle important à jouer. La pauvreté se manifeste aujourd'hui sous diverses formes et dimensions. Pour les pays développés, le partage des ressources avec les pays en développement ne relève pas seulement de la générosité. C'est aussi un impératif pour vivre ensemble dans un monde de paix, de sécurité et d'harmonie. À cet égard, je suis convaincu que la communauté internationale doit agir collectivement dans un esprit de solidarité et de responsabilité pour mettre fin à la tragédie de la pauvreté en prenant des mesures concrètes qui la réduiront graduellement.

Le deuxième grand problème touche au développement régional. S'agissant de la situation régionale, il y a eu plusieurs évolutions – certaines positives, d'autres négatives. Je voudrais signaler

quelques événements importants survenus depuis l'année dernière. D'abord, le huitième Sommet de l'ANASE et les autres sommets connexes tenus à Phnom Penh (Cambodge), ont nettement fait progresser l'intégration et la région par la création de la Communauté économique de l'ANASE, renforçant ainsi la coopération entre l'ANASE et la Chine, le Japon et la République de Corée ainsi qu'avec l'Inde. Avec ces quatre pays, l'ANASE a coopéré plus étroitement et plus activement. Ces pays comptent ensemble une population de trois milliards d'habitants qui ont un potentiel et des possibilités économiques énormes en termes de développement et de croissance. En outre, durant le Sommet de l'ANASE, ses dirigeants ont tenu pour la première fois un dialogue avec l'Afrique par le truchement du Président Thabo Mbeki de l'Afrique du Sud et Président en exercice de Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Deuxièmement, la situation sur la péninsule coréenne continue de susciter de graves préoccupations pour les pays directement engagés. Le Cambodge appuie pleinement les pourparlers sur la paix à Beijing et estime que seuls le dialogue et le compromis pourront nous sortir de l'impasse actuelle. Bien que plusieurs questions en suspens doivent être réglées sur une base mutuelle, je crois qu'il est important que l'ensemble des parties concernées réduisent les tensions en évitant les actes hostiles qui feraient dégénérer la situation. À mon avis, pour que la situation dans la péninsule coréenne puisse évoluer dans le bon sens, on pourrait négocier un plan pour dénucléariser et sécuriser progressivement la péninsule coréenne. En procédant ainsi, on pourrait alors prendre des mesures en vue de normaliser la situation dans la péninsule coréenne.

En troisième lieu, je voudrais m'arrêter sur l'évolution récente de la situation au Cambodge. Elle continue de s'améliorer de façon significative. Des élections ont récemment eu lieu dans des conditions libres, régulières et démocratiques, comme de nombreux observateurs internationaux l'ont indiqué dans leurs rapports. Les élections de cette année marquent un nouveau pas en avant vers la démocratisation du Cambodge, laquelle a pu être consolidée à la base, grâce à l'organisation réussie cette année, de scrutins locaux pour élire les conseils communaux. Dans le même temps, le produit intérieur brut du Cambodge est resté sur sa lancée positive, avec

un taux de croissance annuelle de 6,7 % en moyenne pour les cinq dernières années, en dépit des catastrophes naturelles et de l'impact de phénomènes régionaux et mondiaux, comme le terrorisme et le syndrome respiratoire aigu sévère. En outre, dans sa stratégie, le Gouvernement accorde la priorité absolue à l'élimination de la pauvreté. En mars de cette année, le Premier Ministre cambodgien, Samdech Hun Sen, a officiellement lancé une campagne de lutte contre la pauvreté destinée à la faire reculer de 1,2 % par an. À l'horizon 2015, la part des personnes vivant en pauvreté serait ramenée à 19 %. Pour y parvenir, on table sur un budget de 1,5 milliard de dollars.

Le troisième défi à relever est la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Chaque année, les représentants des États Membres plaident devant l'Assemblée en faveur d'une réforme de l'Organisation, et surtout du Conseil de sécurité. J'estime moi aussi que, tant que l'ONU n'aura pas été remaniée comme il faut, cette instance mondiale ne sera pas à même de faire face efficacement, sur une base collective, aux problèmes mondiaux complexes qui touchent l'humanité en ce XXI^e siècle. Le monde voit la démocratie gagner du terrain depuis la fin de la guerre froide, il y a maintenant plus de 10 ans. Je pense néanmoins que la démocratisation doit s'instaurer ici même, à l'ONU, afin que la volonté de la communauté des nations soit respectée. Si l'ONU continue de faire la sourde oreille aux appels en faveur de sa réforme, sa crédibilité s'érodera davantage, tout comme la confiance qu'elle inspire.

À mon sens, l'un des aspects clefs de la réforme de l'ONU est l'élargissement du Conseil de sécurité. Le Cambodge prône une nouvelle fois un élargissement du Conseil de sécurité, avec l'intégration du Japon, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Inde parmi ses membres permanents, compte tenu du rôle crucial de ces trois pays sur la scène politique et économique internationale.

De plus, l'Assemblée générale, qui est l'organe principal de l'ONU, devrait jouer un rôle plus important, en conformité avec la Charte, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par ailleurs, dans le contexte de la réforme de l'ONU, je pense que nous devrions dépasser le cadre traditionnel de la question de la paix et de la sécurité internationales, dans la mesure où la pauvreté criante qui règne dans le monde actuel constitue indubitablement un aspect de cette question. Je pense

que l'ONU devrait prendre une plus grande part dans la lutte internationale contre la pauvreté, et ce dans le cadre général de la sécurité humaine.

Face à l'évolution du monde, nous devrions peut-être réfléchir à de nouveaux moyens de régler les multiples problèmes qui constituent une menace pour l'humanité tout entière. Nous devons combler le fossé entre les pauvres et les riches, d'une part, et entre les pays développés et ceux en développement, d'autre part. Nous devons combattre la pauvreté et le VIH/sida, qui touchent des millions de personnes dans les pays en développement. Nous devons, ensemble, neutraliser l'impact croissant de la criminalité transnationale. Dans le même temps, nous devons accorder une plus grande attention aux foyers de tensions qui apparaissent dans le monde afin de garantir à tous un monde paisible et sûr.

Enfin, nous devons continuer de veiller à ce que l'ONU soit une institution mondiale véritablement démocratique et adaptée à la réalité du monde actuel. Nous devons avancer main dans la main sur le chemin de la paix, de la sécurité, de la stabilité, du développement et de la prospérité pour offrir un monde meilleur à tous les peuples de la terre.

En conclusion, je pense que le chemin sur lequel le monde doit s'engager dépendra largement de la coopération internationale et d'un partage plus équitable des ressources planétaires. Face au resserrement des liens d'interdépendance et à la montée de la mondialisation, toutes les nations doivent unir leurs efforts pour relever au mieux les défis actuels.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Francisco Guerrero Prats, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

M. Guerrero Prats (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : À l'heure actuelle, la communauté internationale passe par une période de réflexion et d'interrogation. Compte tenu des grands bouleversements qui ont marqué l'humanité durant la décennie écoulée et des défis qui se posent à nous aujourd'hui, nos nations doivent de toute urgence rechercher des solutions aux problèmes qui nous touchent. Cette nouvelle session de l'Assemblée générale nous offre une magnifique occasion d'atteindre cet objectif.

La République dominicaine renouvelle aujourd'hui son engagement en faveur de la paix, de la défense des droits de l'homme, de la sécurité, du développement durable et de la consolidation de la démocratie, qui sont les piliers incontestables d'un ordre mondial stable.

Cela fait déjà longtemps que la réforme de l'ONU figure à l'ordre du jour. Les événements de ces dernières années exigent assurément que priorité soit donnée à cette entreprise. C'est surtout la refonte du Conseil de sécurité qui s'avère urgente. Depuis l'adoption de la résolution 47/62 (1992) de l'Assemblée générale, en date du 11 décembre 1992, nous n'avons cessé de débattre des différentes propositions de réformes. Aujourd'hui, il est grand temps de réorganiser le Conseil, en le rendant plus représentatif et plus équitable et en le dotant d'un processus décisionnel plus transparent, afin d'accroître sa légitimité de garant du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le terrorisme est apparu comme une menace permanente pour l'humanité. Le XXI^e siècle a commencé sous le signe de l'incertitude et de la souffrance. Nos nations ont la lourde tâche de combattre côte à côte la prolifération des armes de destruction massive à l'échelon mondial, de favoriser le développement équitable et de permettre l'apparition de sociétés libres. Les problèmes de sécurité exigent une action résolue contre le terrorisme internationale, le crime organisé et le trafic illicite d'armes et de drogues.

L'un des grands objectifs définis lors du Sommet du Millénaire est de réduire la pauvreté de 50 % à l'horizon 2015. Malgré certaines avancées vers la réalisation de ces objectifs, la pauvreté reste un immense fléau. Attachant une grande importance à cette question, le Gouvernement dominicain a mis en place un cabinet social, qui a pour mission de coordonner toutes les entités gouvernementales d'aide sociale afin d'assurer une distribution équitable des ressources nationales et internationales au profit des régions qui nécessitent un investissement accru.

Tous les pays doivent s'associer en acceptant les responsabilités à la fois communes et distinctes, et s'assurer que la croissance et la pauvreté ne vont pas ensemble et qu'en répondant aux besoins de la génération présente, nous ne détruisons pas la capacité

des futures générations à satisfaire leurs propres besoins.

L'issue positive de la quatrième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Doha (Qatar) en novembre 2001, et de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) en mars 2002, est un élément vital pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le Programme de développement de Doha et le Consensus de Monterrey fournissent un cadre permettant de faciliter l'accès aux marchés, d'améliorer les règlements multilatéraux en vue de canaliser la mondialisation, et d'accroître l'aide financière aux fins du développement.

Mais nous devons mentionner ce qui a eu lieu à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), tenue récemment à Cancún (Mexique). Même si un accord n'a pas été obtenu en raison de divergences fondamentales sur des questions essentielles du commerce mondial, nous sommes convaincus que cela n'affectera pas le système multilatéral de négociation; au contraire, certains États Membres estiment que cette impasse peut même s'avérer nécessaire pour façonner des accords internationaux plus équitables au coeur de l'OMC. Ce qui est important est de ne pas perdre la perspective de développement au sein du programme de travail de l'OMC, tel qu'indiqué dans le Programme de développement de Doha, vu que ce programme comprend les aspirations de millions de personnes dans le monde pour lesquelles l'espoir de progrès dépend des possibilités de l'économie mondiale.

La position du Gouvernement dominicain en ce qui concerne le conflit du Moyen-Orient se base essentiellement sur l'adhésion inconditionnelle aux normes et aux principes du droit international, en particulier à ceux liés au règlement pacifique des différends, à la condamnation du recours à la force et au terrorisme sous toutes ses formes; au respect sincère des traités internationaux; au strict respect des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses principaux organes délibérants.

Attachée à ses principes, la République dominicaine a, en réponse aux appels humanitaires du Conseil de sécurité, participé aux efforts visant à reconstruire l'Iraq afin de contribuer au développement d'un environnement sûr et stable permettant le rétablissement de la souveraineté du peuple iraquien.

De même, notre pays appuie le processus de paix souligné dans la Feuille de route présentée par les États-Unis d'Amérique et soutenue par la Fédération de Russie, l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne. Nous savons qu'une cessation des violences est impérieuse tout comme la concrétisation des engagements historiques de toutes les parties à faire des sacrifices pour promouvoir une solution durable au conflit et une coexistence pacifique.

L'élaboration de politiques de développement durable suppose la prise en charge des problèmes avant qu'ils ne surviennent. Cela implique des efforts dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier sur des questions cruciales telles que l'énergie et la protection de l'environnement. À cet égard, notre pays réitère son rejet du transport maritime international de déchets radioactifs et toxiques – une position exprimée dans d'autres instances internationales. Cette question est liée à la sécurité internationale.

L'importance de garantir des droits égaux aux femmes et de promouvoir leur participation politique est une préoccupation continue des chefs d'État dans diverses instances internationales. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, la seule institution au sein du système des Nations Unies qui se consacre exclusivement à cette question, a son siège à Saint-Domingue, la capitale de la République dominicaine. Le Gouvernement dominicain appelle les États Membres à continuer de soutenir l'activité de l'Institut en République dominicaine, en lui fournissant toute l'aide possible.

Notre pays est attaché à la culture de la paix et fait des efforts pour assurer qu'au niveau primaire, les enfants apprennent la compréhension mutuelle et les droits civiques et humains et la façon de les promouvoir.

De même, nous pensons qu'une démocratie solide et durable est un objectif réalisable. Les défis ici sont clairs : renforcement de la démocratie, plus de respect pour les droits civils, liberté de la presse, liberté d'expression pour les partis politiques et l'opinion publique, dignité et attitude transparente de tous les dirigeants, et légitimité morale de tous.

Vivement préoccupés par la propagation du VIH/sida dans notre pays, notre gouvernement déploie de grands efforts pour tenir les engagements figurant

dans la Déclaration sur la lutte contre cette terrible maladie. Nous appelons à une coopération internationale accrue et à plus d'efforts en vue de garantir la disponibilité de médicaments à des prix abordables, sur la base de la Déclaration de Doha sur la propriété intellectuelle et la santé publique.

La République dominicaine salue vivement le rôle joué par l'ONU et l'Organisation des États américains dans le développement de programmes d'aide humanitaire pour le peuple haïtien. Il faut insister sur la nécessité d'un appui accru de la communauté internationale à notre République voisine d'Haïti et à sa population dans le besoin.

Même si nous savons que cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la présente session, nous voulons exprimer notre appui aux aspirations de la République de Chine à Taiwan, pour rejoindre cette Organisation dont elle a été Membre durant de nombreuses années. Notre position est conforme aux principes universels figurant dans la Charte, à la base des règles du droit international et à la tradition historique de relations amicales avec Taiwan.

Au nom du Gouvernement dominicain, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale, étant convaincu que votre direction des travaux de cette session sera bénéfique pour la communauté internationale et sera une source de fierté pour votre pays, Sainte-Lucie, et donc pour notre Communauté des Caraïbes.

Je voudrais également exprimer le rejet par le Gouvernement dominicain de l'acte barbare perpétré contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad le 19 août et exprimer aux familles de M. Sergio Vieira de Mello et des autres personnes décédées nos condoléances les plus sincères.

Nous sommes tous conscients des grands défis auxquels est confrontée l'humanité. Notre avenir dépend des actions que nous prenons aujourd'hui. Nous avons l'occasion de répondre aux attentes des nations du monde. Relevons ce défi avec toute la responsabilité requise.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mateus Meira Rita, Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe.

M. Meira Rita (Sao Tomé-et-Principe) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer aux autres orateurs pour vous féliciter de votre élection. Mon gouvernement se félicite vivement de la reconnaissance de vos acquis en tant que représentant d'un pays membre du Réseau des petits États insulaires en développement. Nous sommes sûrs que vous dirigerez les travaux de cette session avec le même talent que votre distingué prédécesseur, S. E. M. Jan Kavan, de la République tchèque.

Au nom du peuple de Sao Tomé-et-Principe, je voudrais réaffirmer les principes de la Charte et son rôle dans la promotion de la paix et du développement, et rendre hommage au Secrétaire général Kofi Annan pour son dévouement et son autorité.

Nous faisons tous face à des défis considérables. La violence exacerbe les relations internationales. Au nom de mon pays, je voudrais exprimer nos regrets suite à l'attentat brutal commis contre le quartier général des Nations Unies à Bagdad et qui a entraîné la perte tragique de fonctionnaires des Nations Unies remarquables, tels que Sergio Vieira de Mello. Nous rendons hommage à tous ceux qui sont morts au service de la paix et du développement en Iraq.

Comme nous le savons tous, l'Afrique est peut-être le continent du monde qui doit faire face aux problèmes les plus importants. Nous sommes affligés par des maladies endémiques comme le paludisme, qui affaiblissent et tuent gratuitement notre population. Le VIH/sida a un effet dévastateur sur les familles, les sociétés, les cultures et les économies africaines. Comment pouvons-nous connaître la croissance économique lorsque notre population n'arrive pas à travailler pour cause de maladie, ou lorsque le principal soutien de famille meurt du VIH/sida et n'a pas les médicaments pour se soigner?

Notre économie a commencé à se ressentir des effets négatifs de ces deux maladies meurtrières. Nous lançons à cet égard un appel à tous les pays pour qu'ils travaillent de concert avec nous et mobilisent les ressources humaines et financières nécessaires pour la tâche critique qui consiste à maîtriser ces épidémies, qui engendrent un cycle infini de morts et de souffrances pour nos populations. Il ne peut y avoir d'espoir de progrès en Afrique si l'on ne garantit pas d'abord les soins de santé de base aux populations,

pour leur permettre de travailler et de bâtir leur propre prospérité.

Sao Tomé-et-Principe, petit État insulaire à l'économie fragile, a traversé des moments très difficiles. Nous sommes fiers de nos progrès : nous avons consolidé notre démocratie, nous avons organisé des élections libres et équitables, et nous protégeons les droits de l'homme et l'état de droit. Mais en juillet dernier, notre démocratie a été remise en cause par des forces qui ont cherché à renverser notre gouvernement constitutionnellement élu. Heureusement, elles ont échoué, parce que la communauté internationale a pu intervenir collectivement à l'appui des autorités élues et négocier une issue pacifique à cette tentative de coup d'État, ce qui a permis de rétablir notre Gouvernement constitutionnel. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de l'intérêt personnel qu'il attache au bien-être de notre pays. Je voudrais également remercier l'Union africaine de l'appui apporté, sous la présidence du Président Chissano, du Mozambique, ainsi que le Président nigérian, M. Obasanjo, de son aide inlassable. Nos remerciements vont également aux Gouvernements du Portugal, du Brésil, des États-Unis, de l'Angola, du Gabon, du Cap-Vert et du Congo, et à tous les autres qui nous ont aidés à sauver notre démocratie du péril.

Mais notre démocratie est toujours en danger et elle restera en danger si notre gouvernement n'arrive pas à mobiliser suffisamment de ressources pour assurer les services de base à notre population si éprouvée. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement et le peuple de Sao Tomé-et-Principe demandent un appui à nos partenaires internationaux, et une aide au développement, afin d'améliorer le niveau de vie de notre population et d'assurer la survie de notre jeune démocratie.

Nous devons tous travailler ensemble afin de renforcer la coopération multilatérale et nous assurer que l'ONU et toutes ses institutions continuent d'être un cadre de dialogue où tous les États Membres peuvent oeuvrer en faveur de la paix, de la sécurité, de la démocratie et du développement dans le monde.

Mon pays regrette que les relations internationales se soient dégradées dans certaines parties du monde au point que l'extrême violence est maintenant la norme quotidienne, que les infrastructures sont détruites et les droits de l'homme

violés parfois au quotidien. Nous déplorons le sort des réfugiés de plus en plus nombreux que cette violence engendre et en particulier le sort des enfants, qui souvent deviennent les victimes de trafiquants d'êtres humains.

Les tragédies de l'Iraq, du Moyen-Orient, du Libéria et de l'Afghanistan – pour ne citer que les cas les plus frappants – ne pourront prendre fin que dans le cadre multilatéral de l'ONU. Les mesures unilatérales sont vouées à l'échec à long terme.

Parallèlement, Sao Tomé-et-Principe appuie une réforme urgente du Conseil de sécurité, qui doit lui permettre d'être en phase avec les réalités actuelles et non avec celles de l'époque de la guerre froide. Le Conseil de sécurité doit être démocratisé, et élargi dans la catégorie des membres permanents.

Nous observons avec une grande préoccupation la multiplication des attentats terroristes dans le monde, depuis l'exemple tragique de Bali, en Asie, jusqu'à ceux de la Palestine et d'Israël, au Moyen-Orient, en passant par l'Espagne et le Royaume-Uni, en Europe, le Kenya et la Tanzanie, en Afrique, la Colombie en Amérique latine et New York, ici, ainsi que d'autres endroits d'Amérique du Nord. Mais combattre la violence par la violence n'est pas suffisant. Nous devons nous attaquer à la racine du problème et c'est la tâche de l'ONU.

Le monde est moins sûr aujourd'hui qu'il ne l'était encore il y a un an. La prolifération des armes de destruction massive continue et ce, en dépit des traités de non-prolifération. Nous devons absolument garantir l'universalité de ces traités et leur respect, sous l'autorité du Conseil de sécurité.

Sao Tomé-et-Principe appuie vigoureusement les Objectifs du Millénaire pour le développement mais il reste encore beaucoup de progrès à réaliser. Les règles qui sous-tendent l'économie internationale continuent d'être dictées par un nombre réduit de pays, qui se contentent de promouvoir le libre-échange tout en fermant leur propre marché. L'échec de la dernière conférence de l'Organisation mondiale du commerce, à Cancún, est le résultat naturel de cette hypocrisie. Les économies en développement comme mon pays ne peuvent être compétitives que si la lutte se fait à armes égales, si tous les marchés sont ouverts et si les systèmes de subventions et de protectionnisme sont supprimés.

En tant que pays insulaire, Sao Tomé-et-Principe continue d'être menacé dans son existence même par le réchauffement de la planète. Nos côtes sont menacées par l'érosion et notre territoire national se réduit à cause de la montée du niveau des mers. Notre petit pays est-il voué à n'être plus qu'une minuscule pointe volcanique surgissant des flots, à laquelle s'accrocheraient les derniers de nos habitants? Le Protocole de Kyoto doit être appliqué par tous dans l'intérêt de tous.

Depuis de nombreuses années, le peuple cubain subit un embargo économique injustifiable, qui entrave son développement, et dont la fin améliorerait la vie de la population. Cette situation doit cesser. Je lance ici un appel pour que les deux parties prennent de nouvelles mesures de confiance en retournant à la table de négociation et en normalisant leurs relations.

Au cours des trois dernières décennies on a cherché à isoler 23 millions de personnes – les habitants, comme nous, d'une île découverte par les Portugais, qui s'appelait Formose et se nomme maintenant Taiwan. Il est urgent de revoir cette situation. Il faut absolument régler cette question au sein de l'ONU.

Nous entretenons, pour notre part, d'excellentes relations d'amitié avec Taiwan et nous avons également mis en place des relations diplomatiques en 1997. Nous avons également pu bénéficier de son expérience en matière de développement, surtout dans les domaines de l'agriculture et de la santé. Le poids économique de Taiwan dans l'économie mondiale est très important. En outre, Taiwan a l'expérience de la transition démocratique. Par conséquent, sa participation aux projets de développement économique de différents pays est fondamentale. De plus, il faut mentionner la disponibilité du peuple taiwanais, qui est prêt à aider à la reconstruction de pays comme l'Afghanistan et l'Iraq. Je pense que ces exemples justifient la participation de Taiwan au concert des nations. Taiwan doit donc devenir Membre de l'ONU et nous souhaiterions, encore une fois, lancer un appel aux deux parties en présence, afin qu'elles trouvent, dans le respect et la dignité, une solution à ce problème.

Notre objectif est de laisser un monde meilleur à la génération suivante. Nous ne pouvons donc souscrire à la doctrine du recours à la force dans les relations internationales et nous dénonçons l'injustice humaine.

Nous sommes indignés par la dégradation de l'environnement, qui, en définitive, nous menace tous. Sao Tomé-et-Principe lance un appel au dialogue, à la tolérance et à la compréhension mutuelle entre tous les États Membres et surtout au respect des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Henry Chimunthu Banda, M.P., Vice-Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Malawi.

M. Chimunthu Banda (République du Malawi) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale et de féliciter S. E. M. Jan Kavan pour la façon exceptionnelle dont il a dirigé les travaux de la cinquante-septième session. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de son dynamisme et des excellentes qualités dont il continue de faire montre à la direction des affaires de l'ONU. Je tiens à vous assurer de l'appui et de la coopération continus du Malawi pour relever les défis qui nous attendent.

Je souhaiterais exprimer les sincères condoléances du Malawi aux familles des victimes de l'attaque absurde et barbare perpétrée contre le siège de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, qui a provoqué de nombreuses pertes en vies humaines, dont celle du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello. Cette attaque doit nous rappeler qu'il nous faut continuer de faire porter nos efforts sur la lutte contre le terrorisme et veiller à ce que la guerre contre ce fléau reste une entreprise multilatérale. Nous appuyons pleinement l'appel qui a été lancé pour que tous les responsables de ces attaques soient inculpés de crimes de guerre.

Le temps a fait la preuve de la place fondamentale des démarches multilatérales vis-à-vis des questions et des problèmes internationaux. La situation en Iraq nous a montré, à nous tous, membres dans la communauté internationale, l'importance du multilatéralisme pratiqué sous l'égide de l'ONU dont le rôle central dans le règlement des conflits internationaux ne doit pas être affaibli.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom du Gouvernement et du peuple du Malawi, l'ONU et ses institutions, ainsi que les autres donateurs multilatéraux et bilatéraux, pour l'assistance d'urgence

offerte au Malawi et aux autres pays d'Afrique australe ces deux dernières années, alors que nos peuples étaient confrontés à des pénuries alimentaires critiques qui menaçaient des millions de vies. Leur intervention opportune nous a permis de prévenir des pertes considérables en vies humaines. Nous espérons que la communauté internationale nous aidera également à améliorer notre production agricole pour éviter que ne se reproduise une telle famine.

L'Afrique continue de subir les conséquences de la tragédie du fléau qu'est le VIH/sida. Nos budgets nationaux sont sérieusement malmenés par les exigences de soins, de traitements et d'appui, et par les funérailles des victimes du VIH/sida qui ont lieu d'heure en heure dans un environnement de déclin économique dévastateur et de famine. Nous perdons des personnes productives et une expertise professionnelle dans tous les secteurs de la société deux fois et demi plus rapidement que nous ne pouvons les remplacer. Nous devons nous occuper de dizaines de milliers d'orphelins dont le nombre s'accroît de façon alarmante.

La situation tragique et désespérée créée par le VIH/sida appelle à une action urgente, concrète et concertée de la communauté internationale pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire et les objectifs pour le développement dans la lutte contre cette pandémie. Je voudrais remercier les partenaires qui continuent à nous aider face à ce grave problème.

Le Malawi a prêté une grande attention au nouveau débat international qui prend forme actuellement et qui préconise un changement qualitatif d'orientation, des cadres politiques et des simples engagements pris lors de conférences à la mise en oeuvre concrète d'un programme d'action convenu ou à ce que l'on appelle désormais le multilatéralisme, qui a pour objectif de remédier aux graves lacunes des prescriptions politiques multilatérales actuelles. Ce débat cherche également à imprimer une bonne orientation. Mon gouvernement appuie cette innovation importante et en particulier le Cadre intégré à l'échelle des Nations Unies en vue d'aider les pays moins avancés, réalisé par six institutions-clefs et visant à faciliter l'intégration efficace des économies des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral.

Nous appuyons également le mécanisme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

visant à accroître la coordination et la collaboration au niveau national dans la préparation des plans et programmes de développement. Nous souhaiterions qu'il y ait un suivi et une mise en oeuvre mieux coordonnés et intégrés non seulement des résultats des conférences, mais également des engagements des donateurs en faveur de nos efforts de développement.

De même, le Gouvernement du Malawi approuve pleinement l'exercice actuel en vue de la réforme de l'ONU. Une organisation plus démocratique et plus représentative n'aura que plus d'efficacité et de crédibilité dans le monde.

Je ne saurais trop insister sur le rôle central de l'accès au marché et du commerce pour l'élimination de la pauvreté, l'agriculture durable et le développement rural. Nous devons faire passer le débat du protectionnisme occidental à une politique mondiale globale et délibérée d'élimination des barrières commerciales. Le Malawi s'inquiète de l'échec de la réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún (Mexique). Nous ne pouvons qu'espérer que cette impasse dans les pourparlers est temporaire. Dans le déséquilibre actuel du système commercial, les faibles prix des produits de base sur le marché international ont permis un flot virtuellement constant de nos produits de base vers l'Ouest, flot pratiquement non rentable pour notre secteur agricole, ce qui rend difficile la transformation de ce secteur en un élément clef du développement rural et durable en tant que stratégie d'une réduction efficace de la pauvreté.

Le monde d'aujourd'hui est confronté à de nombreux défis qui ont mis à l'épreuve les forts et les faibles. En Afrique, les nobles objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) qui vise à permettre aux Africains eux-mêmes d'assumer la pleine responsabilité de relever les défis du développement, ne pourront être atteints qu'avec l'appui des pays développés. Jusqu'à présent, les résultats n'ont guère été nombreux en raison de la limitation des ressources. Il faut que le Groupe des Huit respecte les engagements, pris lors de réunions tenues au Canada et en France, à fournir des ressources pour l'application des programmes du NEPAD afin de sortir ce continent de la stagnation économique.

Nous avons été encouragés par le lancement au début de cette année de la Feuille de route pour la paix au Moyen-Orient, espérant qu'elle avait mis en place les conditions d'une transition irréversible vers la

création d'un État palestinien indépendant coexistant avec l'État d'Israël. Il est donc regrettable que cette Feuille de route soit contrecarrée par des éléments qui ne souhaitent pas que la paix s'installe au Moyen-Orient. Nous appelons le Quatuor et les parties palestiniennes et israéliennes en particulier à rester attachés à la Feuille de route et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour en faire un succès.

Je voudrais féliciter le Secrétaire général, ainsi que l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, d'avoir pris des mesures décisives pour résoudre les conflits en Afrique, notamment par le biais du Comité ad hoc du Conseil de sécurité à composition non limitée sur la prévention des conflits et le relèvement de l'Afrique. Le Malawi réaffirme qu'il s'aligne sur la position de l'Afrique et de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe en matière de diplomatie préventive. Il approuve à ce titre l'élaboration par l'Assemblée générale d'un projet de résolution sur la prévention des conflits armés en Afrique. Nous appuyons également la résolution du Conseil économique et social mettant en place un Groupe consultatif ad hoc en vue de mobiliser une aide pour les pays africains sortant d'un conflit.

Les tragédies humanitaires en République démocratique du Congo, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, en Sierra Leone et au Libéria détournent sérieusement l'attention des initiatives portant sur le développement national et régional.

Nous nous félicitons à cet égard du transfert pacifique du pouvoir au Burundi le 30 avril 2003, conformément aux dispositions de l'accord de paix d'août 2000. Nous nous félicitons également de la mise en place réussie d'un gouvernement largement représentatif d'unité nationale en République démocratique du Congo le 15 juillet 2003, ainsi que des élections pacifiques et couronnées de succès qui ont eu lieu récemment au Rwanda. Il importe cependant que les crimes de guerre commis dans les zones de conflit fassent l'objet d'une enquête minutieuse afin que la justice puisse suivre son cours. Cela permettra de combattre l'impunité, phénomène constaté dans la plupart des situations de conflit. Mon gouvernement se félicite à cet égard de l'annonce, le 16 juillet 2003, par le Procureur de la Cour pénale internationale, de son projet d'enquêter sur les crimes de guerre commis dans la région d'Ituri, au nord-est de la République démocratique du Congo.

Le Malawi estime que l'ONU peut sensiblement faire progresser les principes sur lesquels elle est fondée et efficacement relever les multiples défis auxquels la communauté internationale se trouve confrontée, en adoptant une approche ouverte vis-à-vis ses membres. C'est dans cet esprit que mon pays prône une fois de plus la participation de la République de Chine aux affaires de cette Organisation, conformément au principe d'universalité. Taiwan a beaucoup à offrir dans la promotion du bien commun, mission dont est chargée l'ONU. J'espère donc que les 23 millions d'habitants de Taiwan feront l'objet d'une considération bienveillante afin qu'ils puissent, une fois de plus, bénéficier du droit de s'associer à la communauté internationale dans le cadre de cette Organisation.

L'année prochaine sera une année importante pour le peuple malawien, qui procédera pour la troisième fois à des élections générales dans le cadre du régime démocratique inauguré en 1994. Les élections seront triparties, comprenant des élections présidentielles, législatives et municipales. Nous n'aurions pas pu prévoir ces élections à un pire moment, étant donné que le pays vient de connaître une série de pénuries alimentaires, qui ont grevé les ressources limitées dont il dispose. Cependant, étant donné les exigences de la constitution du pays, le Gouvernement et le peuple malawiens restent déterminés à satisfaire cette nécessité constitutionnelle en vue d'une bonne gouvernance, sur la base d'élections libres et équitables. Le Malawi recherche la coopération, l'appui et l'aide de la communauté internationale pour faciliter l'ensemble du processus électoral.

Je voudrais, pour terminer, Monsieur le Président, vous transmettre ainsi qu'au Secrétaire général et à la famille des Nations Unies la profonde gratitude et l'appréciation de S. E. le Président Bakili Muluzi et du peuple malawien, pour l'appui et la coopération dont ont bénéficié le Président et gouvernement, depuis leur accession au pouvoir en 1994. Tandis que le Président Muluzi se prépare à prendre sa retraite l'année prochaine, après avoir servi le peuple malawien pendant deux quinquennats consécutifs, il reste persuadé que l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale s'emploieront à aider les nouveaux dirigeants et le peuple malawien dans leur quête d'un développement socioéconomique et politique significatif et efficace.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Alfred Capelle, chef de la délégation des Îles Marshall.

M. Capelle (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de prendre la parole à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale au nom de S. E. le Président Kessay H. Note et du peuple marshallais.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement à l'occasion de votre accession à ce poste de haute responsabilité. Je voudrais d'emblée saisir cette occasion pour exprimer nos très sincères condoléances aux familles endeuillées qui ont perdu des êtres chers lors de l'attaque récente à la bombe contre les bureaux de l'ONU à Bagdad. Cet événement tragique a également représenté une grande perte pour la communauté internationale. Des actes aussi odieux de terrorisme sont tout à fait condamnables. Leurs auteurs devraient rapidement être traduits en justice.

Ma délégation se réjouit tout particulièrement que cette session de l'Assemblée générale soit présidée par le représentant d'un membre ami de l'Alliance des petits États insulaires, et nous vous souhaitons plein succès, Monsieur le Président, dans vos efforts tout au long de la session. Nous espérons que votre présidence contribuera à mettre l'accent sur les besoins particuliers des petits États insulaires en développement. Il est reconnu depuis fort longtemps que ces États sont particulièrement désavantagés tant sur le plan de l'environnement que du développement. Cela a été réaffirmé lors du Sommet mondial pour le développement durable, qui a préconisé un examen complet et général du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'année prochaine sera particulièrement importante pour les Îles Marshall et pour tous les petits États insulaires en développement, alors que nous nous préparons à la Réunion internationale qui aura lieu en 2004 à Maurice, pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action de la Barbade. En préparation à cette réunion, les Îles Marshall sont sur le point d'achever l'évaluation de l'application du Programme d'action au niveau national. J'aimerais saisir cette occasion pour encourager la communauté internationale des donateurs et du développement à s'engager avec les petits États insulaires en

développement en faveur d'un processus préparatoire et à participer activement à la Réunion internationale afin qu'elle débouche sur des résultats fructueux et pratiques pour tous ces États.

Les Îles Marshall doivent relever les défis auxquels sont confrontés de nombreux petits États insulaires. Notre territoire est composé d'îles et d'atolls dispersés dans un vaste océan. Notre environnement est unique en son genre, fragile et particulièrement vulnérable aux menaces que représentent le réchauffement de la planète, la pollution ainsi que la dégradation de l'environnement. Notre base de ressources naturelles est extrêmement réduite, notre économie est très limitée et nous sommes désavantagés par notre éloignement des marchés mondiaux.

En considération de ces facteurs, les Îles Marshall sont particulièrement préoccupées dans leurs échanges avec la communauté internationale par les questions ci-après. La première porte sur le développement durable. Viser les trois piliers du développement durable – économique, social et lié à l'environnement – pose de nombreux défis aux petits États insulaires. Au cours du débat général de l'an dernier, nous avons présenté notre plan national de développement durable. Ce document sert de base à nos plans de développement durable à long terme que nous nous employons actuellement à mettre en oeuvre.

À cet égard, dans la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, nous continuons à rechercher des possibilités de partenariats pour nous aider à mettre en oeuvre concrètement les projets inscrits dans le cadre des 14 initiatives générales du Pacifique, de type II. Parmi les problèmes qui revêtent une importance particulière pour notre peuple figurent la nécessité d'un accès accru à l'eau potable, l'existence de sources d'énergies abordables, renouvelables et respectueuses de l'environnement ainsi que le développement de systèmes de gestion des déchets susceptibles d'atténuer les effets toxiques sur la société et l'environnement.

À cet égard, nous nous félicitons également du nouveau programme de travail de la Commission du développement durable. Nous nous réjouissons particulièrement du fait que la situation des petits États insulaires en développement doive être considérée comme une question intersectorielle et abordée dans les thèmes inscrits au titre de chaque cycle de travail

biennal et que le thème du cycle de travail 2014-2015 mette l'accent sur les questions relatives aux petits États insulaires en développement.

Notre deuxième source de grande préoccupation est l'environnement, et particulièrement les menaces représentées par les changements climatiques mondiaux et l'élévation du niveau de la mer. Ces menaces sont ressenties avec plus d'acuité par les îles de faible altitude et les atolls tels que les Îles Marshall et nombre de nos voisins du Pacifique.

Je suis heureux de faire savoir que les Îles Marshall ont récemment achevé la ratification du Protocole de Kyoto. Je saisis cette occasion pour rendre hommage aux États qui ont ratifié le Protocole et je demande instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait de le ratifier sans tarder. C'est sûrement le problème le plus pressant auquel la communauté internationale soit confrontée aujourd'hui. Si nous n'agissons pas maintenant, nous verrons disparaître entièrement un grand nombre de petites nations insulaires.

S'agissant des questions d'environnement, les Îles Marshall sont particulièrement préoccupées par l'état des océans et des pêcheries. En tant que nation dont la propre survie dépend des ressources marines, le Gouvernement des Îles Marshall réaffirme son appui indéfectible au régime établi au titre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Je suis heureux de déclarer que les Îles Marshall sont maintenant parties à l'Accord sur les stocks de poissons.

Les Îles Marshall sont gravement préoccupées par les cas de pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans sa zone économique exclusive. Ces pêches compromettent gravement les sources de revenu de notre population qui dépend de ces ressources comme moyen principal de subsistance. La coopération régionale et internationale doit faire porter son effort sur ce problème.

Dans notre région, nous prenons note avec satisfaction des récents progrès enregistrés par la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest. Nous nous félicitons tout autant du développement de la politique régionale océanique des îles du Pacifique et nous savons pouvoir compter sur une large participation au prochain Forum des îles du Pacifique.

Les essais d'armes nucléaires restent une question qui suscite la vive préoccupation des Îles Marshall. La population et l'environnement des Îles Marshall continuent de pâtir des conséquences des essais d'armes nucléaires effectués sur notre territoire de 1946 à 1958.

Alors que nous continuons à rechercher le règlement de ce problème, notre population souffre toujours de ses conséquences sur la santé, la chaîne alimentaire contient encore des taux de radiation très élevés et notre capacité de développement est entravée par le fait qu'il nous est impossible d'exploiter les îles et les atolls contaminés.

J'ai abordé brièvement quelques questions qui préoccupent grandement les Îles Marshall. À l'évidence, beaucoup d'autres questions importantes devront être traitées dans le courant de la session.

La nécessité d'une riposte globale et unifiée pour lutter contre les actes de terrorisme international constitue l'un des défis les plus importants que doit relever la communauté internationale. C'est avec plaisir que je suis en mesure de déclarer que les Îles Marshall ont ratifié les 12 Conventions de base relatives à la lutte contre le terrorisme. Nous travaillons actuellement à mettre en oeuvre les dispositions de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et nous avons pris de nombreuses mesures au niveau national pour lutter contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme. Nous réitérons notre solidarité avec tous les États Membres qui oeuvrent à l'élimination du terrorisme sous toutes ses formes.

Une autre question importante à laquelle cet organe est confronté est l'exclusion de l'ONU dont la République de Chine (Taiwan) continue de faire l'objet. Le Gouvernement des Îles Marshall réaffirme sa préoccupation car l'exclusion d'une nation de citoyens pacifiques et respectueux du droit n'est pas conforme à l'idéal inclusif de l'ONU. Je demande donc instamment à tous les États Membres de réexaminer cette question.

Les Îles Marshall se félicitent des progrès enregistrés par la Cour pénale internationale durant l'année écoulée. De nombreux faits nouveaux positifs se sont produits, dont, et non des moindres, l'élection d'un groupe de haut niveau constitué de juges et du procureur général. Nous attendons avec intérêt que la Cour devienne pleinement opérationnelle et nous

sommes persuadés que la Cour s'avérera un mécanisme précieux dans l'administration de la justice au niveau international.

Enfin, s'agissant de la nécessité de réformer l'ONU plus avant, le Gouvernement des Îles Marshall souhaite réitérer son appui à l'élargissement du Conseil de sécurité. Nous sommes d'avis que le nombre des membres, permanents et non permanents, devrait être accru et cet élargissement devrait inclure des membres des pays développés et en développement. Cet élargissement est absolument nécessaire pour améliorer la représentativité du Conseil et pour renforcer sa légitimité compte tenu des réalités géographiques et politiques du monde actuel. Nous souhaitons également souligner qu'il faut rationaliser davantage les travaux

de l'Assemblée générale et de ses six grandes commissions afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de l'Organisation.

La séance est levée à 17 h 30.